

Chers parents,

Toute l'équipe-école est à l'œuvre pour finaliser les préparatifs du retour en classe et accueillir en toute bienveillance et sécurité les élèves, qui nous ont tant manqués. Nous sommes conscients que la rentrée scolaire 2020-2021 soulève un grand nombre de questions, tant par le contexte dans lequel elle s'exerce que par les défis d'organisation qu'elle entraîne. En prenant en compte les dernières directives du ministère de l'Éducation et de la Direction de santé publique, nous vous présentons les mesures prises pour la réouverture de notre école et adaptées à notre milieu. Nous espérons que cette lettre apportera les réponses que vous attendiez.

La direction,
Luc Claude

La direction adjointe,
Nadia Gray

L'école à temps plein

Nos élèves fréquentent l'école à temps plein du lundi au vendredi.

Une rentrée progressive est prévue pour les maternelles.

Mesures sanitaires pour la santé et la sécurité

Des mesures strictes d'hygiène et de salubrité sont mises en place dans notre établissement scolaire :

- Le lavage des mains est obligatoire à l'entrée de l'école, avant et après chaque récréation, avant et après la consommation de nourriture, après s'être mouché et à la sortie de l'école.
 - Notre école ne disposant pas de suffisamment de toilettes à proximité de l'entrée du bâtiment pour le lavage des mains, des gels hydroalcooliques seront mis à la disposition des élèves. Cette opération sera effectuée sous la supervision d'un membre du personnel qui s'assurera de déposer une petite quantité de gel dans la main des enfants.
 - Afin de faciliter la distribution des gels hydroalcooliques le matin à l'entrée, les enseignants pourront également, si les élèves sont placés en rangs, sortir à l'extérieur et procéder à la distribution du produit pour chacun de leurs élèves. C'est pour des raisons en lien avec la santé et la sécurité des enfants que nous devons procéder de la sorte. Il est en effet important que soit appliquée la bonne quantité de gel, de la bonne façon, mais aussi afin de s'assurer que les enfants n'ingèrent pas le produit.
- Des solutions hydroalcooliques, du savon et du papier à main jetable sont à la disposition des élèves et du personnel pour procéder au lavage des mains fréquemment pendant la journée.
- Des mouchoirs sont à la disposition des élèves et du personnel pour respecter les principes d'étiquette respiratoire.
- Les locaux seront nettoyés régulièrement.

- Les salles de bain et les surfaces qui sont touchées fréquemment (poignées de porte, interrupteurs, bureaux de travail, équipements d'ordinateur, fontaines d'eau, robinets, etc.) seront nettoyées régulièrement.
- Les élèves doivent limiter le transport d'objets entre l'école et la maison.
- Les objets qui sont partagés par plusieurs élèves seront nettoyés le plus régulièrement possible.
- Le couvre-visage est obligatoire en tout temps pour le personnel lors des déplacements hors des salles de classe.
- Au préscolaire (maternelle 4 et 5 ans), le port d'un équipement de protection individuel par l'enseignant est obligatoire en classe, où la distanciation physique n'est pas requise avec les élèves.
- Pour tous les autres niveaux scolaires du primaire, le port du couvre-visage par le personnel n'est pas obligatoire si la distance de 2 mètres est respectée avec les élèves.
- De l'équipement de protection individuelle supplémentaire est fourni à certains membres du personnel pour tenir compte de l'impossibilité de maintenir la distanciation physique de deux mètres entre eux et les élèves.
- Déplacements adaptés dans les corridors et les aires communes pour éviter les contacts.
- Les salutations impliquant des contacts physiques entre les personnes, comme les poignées de mains et autres, sont à proscrire.

Port du couvre-visage pour les élèves

Le port du couvre-visage est obligatoire pour les élèves à partir de la 5^e année du primaire hors des salles de classe et dans les aires communes de l'école en présence d'autres groupes-classes ainsi que dans le transport scolaire. Il peut être retiré en classe. Le couvre-visage n'est pas obligatoire pour les élèves de la 1^{re} jusqu'à la 4^e année inclusivement, incluant dans le transport scolaire. Les parents ont la responsabilité de fournir un couvre-visage à leur enfant.

Consultez [le feuillet explicatif](#) concernant le port du couvre-visage dans divers contextes.

Manipulation des objets

Les mesures sanitaires prises par le gouvernement impliquent de prendre des précautions particulières quant à la transmission de germes par contact avec les surfaces. Les poignées de portes, rampes d'escalier et toute autre surface fréquemment touchée par les élèves et le personnel seront régulièrement désinfectées, mais la manipulation des objets dans les classes devra être limitée. Ainsi, les élèves ne pourront pas utiliser le matériel pédagogique ou les jeux communs à la classe : ils devront, autant que possible, manipuler leurs objets personnels.

Dîner à l'école

L'heure du dîner respectera les directives des autorités de santé publique. La cafétéria sera ouverte et des mesures sanitaires strictes seront mises en place. Dans la mesure du possible, les élèves provenant de groupes-classes stables seront maintenus au sein des mêmes groupes à la cafétéria ou au service de garde. L'utilisation d'une gourde d'eau personnelle et réutilisable est recommandée. Si votre enfant revenait dîner à la maison, il lui sera alors possible de le faire, mais les dispositions s'appliquent quant au lavage rigoureux des mains à son arrivée et à son départ.

Déplacements dans l'école

Les mesures de distanciation physique d'un mètre entre les groupes-classes d'élèves et de deux mètres avec les adultes devront être respectées, que les activités se déroulent à l'extérieur ou à l'intérieur.

Fonctionnement du service de garde

Le service de garde scolaire reprend ses activités habituelles (tarification en vigueur, ratio habituel d'un adulte pour 20 enfants) en respectant les directives des autorités de santé publique. Toutes les mesures sanitaires prévues en milieu scolaire s'appliqueront en service de garde. Dans la mesure du possible, les élèves provenant de groupes-classes stables seront maintenus au sein des mêmes groupes dans le service de garde.

Afin de minimiser au maximum la mixité des groupes-classes, un guide d'accompagnement a été conçu par le CSSDM et propose, entre autres, différentes alternatives d'organisation. Par exemple, une programmation d'activités permettant à l'éducateur de bien préparer l'environnement et d'accueillir plus d'un groupe-classe dans le respect des mesures de distanciation physique.

Le service de garde ouvre ses portes à 7h00 et ferme à 18h30, et ce, malgré les intempéries. Aucun enfant ne sera admis au service de garde avant 7h00.

Cours à distance pour les élèves ayant une situation de vulnérabilité à la covid-19

Le ministère de l'Éducation a demandé aux centres de services scolaires du Québec de mettre sur pied un service d'enseignement à distance pour les élèves qui ne seraient pas de retour en classe physiquement à la rentrée pour des raisons de vulnérabilité à la COVID-19 associées à une condition médicale particulière pour eux ou pour leur famille immédiate. **Si vous souhaitez que votre enfant soit exempté du retour présentiel obligatoire à l'école, veuillez nous aviser le plus rapidement possible et nous présenter un billet médical.**

Une marche à suivre claire en cas d'éclosion

Les autorités de santé publique ont produit une marche à suivre claire visant à informer les parents sur les principales actions qui seront mises en œuvre si un élève présente des symptômes de COVID-19, si un élève obtient un test positif, ou si plusieurs cas sont détectés au sein d'une même classe ou de plusieurs classes.

Dans tous les cas, les parents seront avisés de la situation en cas d'éclosion et des mesures déployées dans les meilleurs délais par le CSSDM. Sachez que votre équipe-école est votre premier point de contact pour toute question relative à la COVID-19.

Une version adaptée du [Guide autosoins pour la maladie à coronavirus](#) pour permettre aux parents de prendre les meilleures décisions possibles durant la pandémie sera prochainement rendue disponible sur la page Web Quebec.ca/coronavirus. Ce guide permet notamment de connaître les symptômes de la COVID-19 et les soins de base à donner à son enfant, et de savoir quand contacter la ligne info coronavirus (1 877 644-4545).

Un nouveau service de paiement

Nous vous annonçons également le déploiement du paiement par Internet à l'ensemble des établissements du CSSDM.

Les nouveaux états de compte seront disponibles sur Mozaik à compter du 27 août. Ces derniers permettront l'affichage d'un numéro de référence qui permettra le paiement en ligne via le site transactionnel des institutions financières participantes. Les instructions détaillées ainsi que la liste des institutions participantes seront indiquées sur les nouveaux états de compte.

Chantiers

Mesures prises par le CSSDM afin d'assurer la sécurité lors des travaux de chantier en cohabitation ou lors de visite de firmes externes

Le Service des ressources matérielles (SRM) du CSSDM a créé un comité COVID-19 en lien avec les travaux dans nos établissements. Ce dernier informe les chargés de projet, les entrepreneurs et les firmes externes sur les mesures de prévention que doivent respecter les travailleurs œuvrant dans leurs équipes respectives.

Ces mesures sont mises à jour régulièrement et suivent les lignes directrices de la Santé publique et de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Elles incluent notamment les mesures de distanciation sociale de deux mètres et les mesures permettant de réduire le risque de contamination de la COVID-19, telles que le nettoyage des mains, le respect de l'étiquette respiratoire et la désinfection à la fin du chantier. D'ailleurs, afin de faire respecter ces mesures, une surveillance rigoureuse des chantiers sera maintenue par les professionnels mandatés sur le projet. Notez que les mesures récemment prises par le ministère de l'Éducation) ont été aussi prise en compte dans l'émission de ces directives, notamment en ce qui a trait au port du couvre-visage dans les zones occupées par les usagers.

Absences de votre enfant

Si votre enfant doit s'absenter de l'école, nous vous prions de contacter la secrétaire au 514-596-5721 poste 8409. Laissez un message si vous tombez sur la boîte vocale. Vous pouvez aussi envoyer un courriel à l'adresse suivante eimp@csgm.qc.ca. Vous devez mentionner le **nom de l'enfant, sa classe et le motif de l'absence**.

Nous avons remarqué que plusieurs parents viennent chercher leur enfant avant la fin des classes, notamment le vendredi. Par souci de rigueur, nous vous demandons de permettre à votre enfant de profiter de tout le temps octroyé à ses apprentissages.

Heures d'ouverture du secrétariat

7h45 à 11h30 et 12h30 à 15h45

Arrivée et départ des enfants sur le terrain de l'école

Nous sommes très conscients que l'aire d'attente en face de l'école est un lieu propice aux échanges et à la socialisation pour nos élèves et les parents. Nous vous demandons de déposer votre enfant à 7h55. Les enfants ne peuvent être seuls sans surveillance.

Aucun enfant ne peut quitter l'école si l'adulte qui vient le chercher n'est pas identifié par les adultes responsables de l'école. Vous devez toujours prévenir le secrétariat ou le service de garde, si tel est le cas.

Lorsqu'un enseignant ou un éducateur est en présence d'élèves, il ne peut, sous aucun prétexte, relâcher sa surveillance pour répondre à une demande extérieure.

Boîte à lunch

Vous avez l'opportunité de choisir le dîner de la cafétéria de l'école ou de donner un lunch de la maison à votre enfant. Dans le 2^e cas, nous vous rappelons qu'il est essentiel que votre enfant ait son lunch en **entrant à l'école le matin**. Plusieurs parents apportent le dîner de leur enfant au cours de la matinée, ce qui ralentit le travail

au secrétariat. En période de Covid, nous préférons limiter les contacts avec les parents. Un aide-mémoire est un outil très utile.

Les poux

Le début d'année n'arrive pas seul, les poux l'accompagnent souvent. Vous devez vérifier régulièrement la tête de votre enfant et faire le traitement si nécessaire. Il faudrait avertir aussi le secrétariat de la situation afin que tous les enfants de la classe de votre enfant soit vérifiés.

Programme Primaire amélioré

Afin de partir l'année scolaire du bon pied, voici une courte présentation vidéo portant sur le programme primaire amélioré. <https://player.vimeo.com/video/120694318>

Plus de renseignements

L'école est importante pour nos jeunes et les bénéfices d'un retour en classe sont réels pour leur permettre de se développer et de s'épanouir. J'en profite pour vous remercier de votre compréhension et vous rappeler que notre équipe sera mobilisée, comme toujours, à veiller aux apprentissages et au bien-être de votre enfant.

Pour toute question, n'hésitez pas à me contacter.

En toute collaboration,

L'équipe de direction.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

SEPTEMBRE 2020				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
CONGÉ			RENCONTRE PARENTS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	Journée pédagogique
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
		PHOTO SCOLAIRE		
28	29	30		